

Actualité en France

N° 1 - Janvier 2009

La France, terre de tournages !



Galerie des Glaces du Château de Versailles
© MAEE / Claude Stefan

Le Parlement français vient d'adopter une mesure fiscale favorable aux productions de films étrangers tournés en France. Outre cet avantage financier, la France, dotée d'un réseau de professionnels capables d'apporter une aide logistique fort appréciée dans le domaine audiovisuel, s'affirme plus que jamais comme une terre de cinéma.

Dès 2009, les sociétés de productions cinématographiques étrangères pourront bénéficier d'un abattement fiscal de 20% de leurs dépenses réalisées en France. Pour cela, il leur

suffit de réaliser cinq jours de tournage sur le territoire et d'y dépenser au moins un million d'euros. Plafonnée à 4 millions d'euros, cette réduction est particulièrement bienvenue dans un environnement économique tendu. En effet, si de grands films commerciaux étrangers tel *Marie-Antoinette* de Sofia Coppola ou *Da Vinci Code* de Ron Howard ont été tournés en France avant la mise en place de cette mesure fiscale, il n'en reste pas moins que beaucoup de sociétés de productions ont préféré s'établir dans des pays moins coûteux, bien que la France dispose de techniciens hors pairs, reconnus dans le monde entier. L'ensemble du secteur français du cinéma se félicite de l'adoption de cette mesure fiscale en espérant qu'elle favorisera l'augmentation du nombre de tournages sur le territoire.

Dans cette perspective, la Commission nationale du Film France, soutenue par le Centre national de la cinématographie, répond à toutes les questions logistiques liées à ces projets. Cette association soutenue par l'Etat a notamment pour mission de favoriser les activités de tournages et de postproduction de films de cinéma, de télévision ou encore de films publicitaires. Elle développe notamment, à titre gratuit, une activité appréciable dans le domaine de la recherche de lieux de tournages. Film France est ainsi non seulement capable de trouver des solutions logistiques en matière d'hébergement et de transports, mais également d'apporter une expertise juridique. En liaison avec les organisations professionnelles, Film France est en mesure de fournir des informations indispensables à la bonne organisation des castings de figurants. A ce titre, Film France constitue le premier interlocuteur des professionnels étrangers souhaitant tourner en France. Cette association coordonne un réseau de 40 commissions locales, également appelées bureaux d'accueil des tournages, réparties dans toute la France. Proches de la réalité du terrain, les responsables de ces bureaux d'accueil des tournages peuvent fournir des réponses plus précises encore. En outre, le site Internet



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPEENNES

www.filmfrance.net permet d'apporter rapidement de nombreux renseignements, notamment dans la recherche de lieux décors, de techniciens ou encore d'obtenir des informations sur d'éventuelles contraintes de calendrier.

Film France édite, en français et en anglais, un guide très complet illustré de nombreuses photographies, et organise des événements destinés à faire connaître la France et à susciter des envies de tournage. En novembre dernier, l'association avait invité une dizaine de scénaristes étrangers à parcourir les régions françaises en quête d'inspiration. Parallèlement, au niveau local, le bureau d'accueil des tournages d'Ile-de-France, soutenu par le Fonds culturel franco-américain, organise depuis trois ans la résidence *Autumn Stories*. Destinée à des scénaristes américains, la résidence les accueille pendant six semaines à Royaumont, dans une ancienne Abbaye, afin qu'ils y développent leurs projets. Tout au long de l'année, la France lance ainsi des ponts aux cinéastes étrangers d'aujourd'hui et de demain.

Anne-Laure Bell